

# Vacances en groupe en Suisse

## Symboles relatifs à l'accessibilité en fauteuil roulant



**Offre accessible en chaise :** hébergement, excursions, programmes d'animations adaptés pour des chaises électriques ou manuelles.



**Offre partiellement accessible en chaise :** l'hébergement, les excursions ainsi que le programme en général ne sont pas spécifiquement aménagés pour les participants en chaise roulante. Offre réservée uniquement aux personnes en fauteuil roulant manuel d'une grande flexibilité et avides d'aventure. Laissez-vous conseiller par Procap V&S.



**Offre inaccessible en chaise :** pas adaptée pour les chaises roulantes, réservée uniquement aux piétons.



## Bon à savoir – vacances en groupe en Suisse

Vous réservez vos vacances chez Procap Voyages & Sport. Nous en sommes ravis et vous remercions de votre confiance ! **Les conditions générales de contrat et de voyages (CGCV) en page 64/65 font partie intégrante de toutes les vacances organisées par Procap Voyages & Sport (nommée ci-après Procap V&S).** Veuillez les lire attentivement. Vous pouvez également les télécharger à la page [www.procap-voyages.ch](http://www.procap-voyages.ch). Les tarifs et le programme sont sous réserve de modifications. **Ci-dessous, nous avons réuni pour vous les points essentiels des CGCV pour les vacances en groupe en Suisse et toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour.**

### En quoi consistent les vacances en groupe en Suisse ?

Les vacances en groupe sont des vacances partagées par des personnes avec handicap et souhaitant passer leurs vacances ensemble. Chaque participant devra parfois reléguer ses intérêts personnels au second plan au profit de ceux du groupe et disposera d'un emploi du temps moins flexible que dans le cas d'un voyage individuel. Vouloir participer à des activités de groupe et posséder les compétences requises pour s'intégrer dans un groupe sont des conditions préalables à la participation de vacances en groupe.

Les groupes de voyages sont dirigés par un responsable Procap et encadrés par des accompagnants bénévoles dont le nombre varie selon la composition du groupe. Pour les séjours « détente et loisirs » en Suisse, un co-responsable qualifié dans les soins médicaux est engagé en complément.

Les vacances « détente et loisirs » durent généralement de 1 à 2 semaines et sont conçues pour les personnes qui préfèrent passer un séjour calme. Bien que le programme proposé ici soit également riche en activités, il est possible de s'accorder des moments de repos. Ces vacances sont également accessibles aux personnes avec un handicap lourd, soins de nuit non inclus. Nous nous réservons le droit de demander un supplément de prix lors de prises en charge médicales exigeantes. En raison du nombre limité de places pour les vacances de détente, nous ne pourrions accepter qu'une réservation par personne et par an pour cette catégorie de séjour. Les vacances actives peuvent varier d'un week-end à 1 ou 2 semaines. Ces séjours exigent un certain potentiel de mobilité et un intérêt pour les activités concernées. En cas de doutes, n'hésitez pas à nous consulter. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Toutes les vacances en groupe en Suisse sont subventionnées par l'Office fédéral des assurances sociales et soutenues par la Fondation « Denk an mich » et Procap. C'est pourquoi Procap Voyages & Sport est en mesure de vous proposer un prix avantageux et conforme au marché.

### Responsable de vacances et accompagnants

Toutes nos offres de vacances sont encadrées par un responsable et des accompagnants bénévoles. Le responsable et les accompagnants sont à la disposition des participants. L'exclusivité et le favoritisme ne sont pas tolérés. Procap V&S s'engage au respect des droits humains et des dispositions légales conformément au guide Procap « Relations – limites et abus ».

### Groupes cibles/formes de handicap

Nos vacances en groupe sont en général ouvertes à toute forme de handicap. Veuillez tenir compte des descriptifs pour chaque voyage. Les différentes offres sont marquées d'un sigle indiquant le niveau d'accessibilité aux personnes en chaise roulante (voir légende ci-contre). Pour participer aux vacances en groupe, nous partons du principe que vous vous trouvez en bonne santé, que vous jouissez des conditions physiques et psychiques requises pour le séjour réservé et êtes disposé-e à vous intégrer dans un groupe. Toute visite de clients précédant les vacances ne sera organisée que dans des cas exceptionnels et contre paiement.

### Inscription

Toute inscription doit être faite par écrit à l'aide du formulaire d'inscription Procap V&S pour les vacances en groupe. Le formulaire d'inscription doit être rempli de manière complète et véridique. Procap V&S met tout en œuvre pour permettre aux personnes avec handicap de participer au voyage de leur choix. Si vous ne mentionnez aucun handicap et aucune maladie sur le formulaire d'inscription, Procap V&S part du principe qu'ils sont inexistant. Procap V&S n'est pas dans l'obligation de vérifier l'exactitude de vos informations ou de clarifier votre aptitude à participer au voyage d'un point

de vue médical. Les informations communiquées à ce sujet doivent uniquement permettre aux prestataires et accompagnants de fournir le meilleur service possible.

### Conclusion du contrat de vacances en groupe

Après votre inscription aux vacances en groupe, vous recevrez une confirmation rendant ainsi effective la conclusion du contrat entre vous et Procap V&S, y compris les CGCV. Au terme du délai d'inscription, vous recevrez la confirmation de votre participation ainsi que la facture.

### Prestations/point de rencontre

Nos prestations s'entendent telles que décrites dans le catalogue, la confirmation et le programme de voyage. Sauf indication contraire dans le descriptif de vacances, les prestations commencent à partir du lieu de départ en cas de vacances en bus (pour les vacances détente, un transport groupé est organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant) ou à partir du site/point de rencontre. Vous devez donc vous assurer personnellement d'arriver à l'heure et au point de rencontre indiqués dans le programme du voyage.

### Changement de situation, changements au niveau du besoin d'assistance

Si la situation devait changer après votre inscription, en particulier l'état de santé, les médicaments à prendre ou le besoin d'assistance, vous devez nous en faire part sans tarder. Procap V&S se réserve le droit, en cas de changement de situation ou de besoin d'assistance accru, de recalculer le prix du voyage en fonction des nouvelles circonstances ou de revoir sa décision concernant la participation au voyage. Dans le cas où les prestations supplémentaires en question ne peuvent être organisées sur place, cette situation peut déboucher sur l'interruption du voyage.

### Documents de voyage

Une fois le montant total de la facture réglé, vous recevrez les documents environ 10 jours avant le début du voyage.

### Assurance frais d'annulation et de rapatriement

Une assurance frais d'annulation et de rapatriement est obligatoire. L'assurance d'annulation prend en charge les frais d'annulation dans les cas de rigueur. Les prestations applicables sont mentionnées dans la police d'assurance. Le montant de la prime sera indiqué sur la facture. Si vous possédez une couverture d'assurance privée, vous pouvez signer la renonciation incluse dans l'inscription écrite. Il vous appartient de conclure ou non d'autres assurances (assurance bagages, responsabilité civile, accidents, endommagement de la chaise roulante pendant un vol, etc.), dans l'idéal avant le départ.

### Annulation en cas de nombre minimal de participants non atteint

Toutes les offres de vacances exigent un nombre minimal de participants. Si le nombre de participants est insuffisant pour un voyage, Procap V&S est en droit d'annuler ce voyage jusqu'à 30 jours au plus tard avant la date de début fixée ou vous proposera ce voyage avec un supplément pour petit groupe.

### Matériel personnel

Chaque participant doit apporter lui-même tout matériel auxiliaire ou consommable personnel : protection contre l'humidité, semelles orthopédiques, crème solaire, brassards de natation ou chambres à air de rechange pour la chaise roulante. En cas de matériel manquant, de réparations nécessaires ou d'éventuelles dispositions ultérieures sur place, les frais occasionnés sont facturés au participant.

### Médicaments

Chaque participant sous traitement est responsable d'emporter avec lui la quantité nécessaire de médicaments dans son bagage à main (prévoir éventuellement des réserves). Ni Procap V&S, ni le responsable de vacances ne disposent d'une pharmacie complète. Vous êtes donc seule responsable de l'approvisionnement de vos médicaments.

### Personnes à joindre en cas d'urgence

Merci d'indiquer sur le formulaire d'inscription une ou deux personnes à contacter en cas d'urgence, et assurez-vous que celles-ci soient disponibles pendant toute la durée du séjour, de manière à ce que nous puissions les contacter : p. ex. en cas de retard du participant au point de rencontre ou si d'autres urgences surviennent. Bonnes vacances !

L'équipe Procap Voyages & Sport